



Québec, le 13 avril 2017

Par courriel seulement

Monsieur Patrice Maltais
Gestionnaire de projet
Administration portuaire du Saguenay
6600, chemin du Quai-Marcel-Dionne
La Baie (Québec) G7B 3N9

OBJET : Projet de Terminal maritime en rive nord du Saguenay –
Réponses à la demande d'information du 15 novembre 2016

Monsieur Maltais,

Le 31 mars 2017, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (l'Agence) a reçu des réponses à sa demande d'information transmises le 15 novembre 2017 concernant le projet en titre. Il s'agit du document suivant :

- WSP / GCNN. 2017. *Terminal maritime en rive nord du Saguenay. Étude d'impact environnemental. Réponses à la demande d'information n° 1 de l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. Rapport produit pour l'Administration portuaire du Saguenay.* 418p. + annexes.

L'information transmise est incomplète. Les réponses fournies aux questions listées ci-dessous sont absentes ou encore l'Agence considère qu'elles ne correspondent pas à l'information attendue. Cette information doit être fournie afin que l'Agence puisse poursuivre l'analyse de l'étude d'impact environnemental.

Question ACEE 1 B)

Le promoteur justifie que les besoins de la minière Ariane Phosphate ne peuvent être comblés par le terminal de Grande Anse en référant aux informations fournies dans l'étude d'impact soumise par Ariane Phosphate au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), sans rapporter les justifications qu'elle contient. Le promoteur ne peut uniquement se référer au site du BAPE, il doit fournir les justifications pertinentes dans sa réponse.

Question ACEE 22 B) et ACEE 23

Seuls les critères utilisés pour évaluer l'intensité de l'effet sur la Paruline du Canada sont expliqués dans le tableau fourni. Le tableau doit expliquer les critères utilisés pour chacune des espèces d'oiseaux en péril ou à statut particulier dont la présence est confirmée ou probable dans la zone d'étude. Le tableau synthèse des effets environnementaux demandé à la question ACEE 23 doit être complété en fonction de ces informations.

.../2

Question ACEE 72 A)

Le promoteur n'a pas fourni d'analyse des effets cumulatifs potentiels du projet sur la qualité de l'air en considérant le transport du minerai sur le chemin d'accès au projet. La réponse fait référence au rapport de modélisation de la dispersion atmosphérique. Le rapport reçu le 31 mars 2017 ne contient pas cette information. Le promoteur doit soumettre cette analyse.

Question ACEE 90

Le promoteur n'a pas inclus la pinède blanche (groupement forestier V6) dans son analyse des effets du projet tel que demandé en ACEE 90 A). Nonobstant la méthode d'Hydro-Québec, l'Agence considère que les effets du projet sur ce peuplement mature doivent être évalués. Le promoteur doit donner une estimation plus précise de l'âge de ce peuplement. La perte de superficie liée aux infrastructures du projet doit être présentée en considérant l'ensemble de la superficie de ce peuplement, incluant la partie située à l'extérieur de la zone d'étude restreinte. L'abondance de ce type de peuplement dans la région devrait également être présentée. Le promoteur doit inclure ce peuplement dans sa réponse à la question ACEE 90 B).

Questions ACEE 99 et ACEE 123

Plusieurs informations demandées sont absentes. Selon les documents transmis, l'Agence comprend que des données doivent être prises sur le terrain pour répondre aux questions concernant les effets du projet sur des espèces en péril, soit le béluga (question ACEE 99) et les chauves-souris (question ACEE 123).

Question ACEE 100

Le promoteur doit présenter une analyse des effets cumulatifs sur le phoque commun. Cette analyse doit inclure une discussion sur les stressseurs actuels et leurs effets sur la population fréquentant la rivière Saguenay. L'analyse doit permettre de comprendre si les effets anticipés de la construction et de la navigation liés au projet sont susceptibles d'engendrer des effets cumulatifs sur les phoques communs en lien avec les effets des autres projets en cours ou raisonnablement prévisibles dans le futur sur cette population.

Question ACEE 114

Le promoteur a limité sa réponse aux trois espèces en péril citées en exemple. Le promoteur doit présenter une analyse des effets environnementaux et une justification des conclusions quant à l'importance des effets du projet sur toutes les espèces d'oiseaux en péril ou à statut particulier dont la présence est confirmée ou probable dans la zone d'étude et qui pourrait être affectée par le projet, dont le Faucon pèlerin.

Question ACEE 144 B) et E)

Le promoteur n'a pas présenté de modélisation de la dispersion et de la trajectoire des contaminants susceptibles d'être déversés dans le milieu marin dans le cas du pire scénario crédible de déversement. Le promoteur doit démontrer quels sont les effets potentiels du pire déversement en milieu marin en présentant une estimation de la distance que pourraient parcourir les contaminants et les habitats sensibles qui pourraient être touchés. Le promoteur doit présenter le périmètre de la zone affectée par chacun des pires scénarios crédibles d'accidents et défaillance en milieu marin.

Prochaines étapes

L'échéancier fédéral de l'évaluation environnementale sera redémarré lorsque l'Agence aura reçu toute l'information demandée. Il est possible qu'ultérieurement l'Agence soumette une autre demande d'information pour préciser certaines réponses.

Si vous avez besoin de renseignements additionnels, je vous invite à communiquer avec moi par courriel à genevieve.belanger@ceaa-acee.gc.ca ou par téléphone au 418 648-7845.

Veillez agréer, Monsieur Maltais, l'expression de mes sentiments distingués.

<Original signé par>

Geneviève Bélanger
Gestionnaire de projets - Québec

c. c. [par courriel]: Carl Laberge, Administration portuaire du Saguenay
Étienne Frenette, Santé Canada
Jennifer Dorr, Ressources naturelles Canada
Martin Blouin, Garde côtière canadienne
Michèle Tremblay, Ministère du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
Nathalie St-Hilaire, Pêches et Océans Canada
Patricia Hébert, Administration de pilotage des Laurentides
Pierre Beaufile, Parcs Canada
Sophie Bérubé, Pêches et Océans Canada
Suzie Thibodeau, Environnement et Changement climatique Canada
Lidia Capece, Transports Canada